

25 août 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>IMS</p> <p>(Euronext Paris)</p>

Par courrier du 25 août 2008, la société Sycomore Asset Management (24-32, rue Jean Goujon, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 août 2008, par suite d'une acquisition d'actions INTERNATIONAL METAL SERVICES (IMS) sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société IMS et détenir pour le compte desdits fonds, 972 332 actions IMS représentant autant de droits de vote, soit 5,38% du capital et des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 18 057 010 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.